

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025
Samedi 14 mars 2026 – Visio conférence**

1. Présents

Collège 1 : Clubs affiliés présents

	N°Noms	Voix	Représenté par
1008	CKC VALLEE DE L'AIN	3	Morgan Bescou
1011	BOURG CANOE KAYAK EAUX VIVES	1	Paul Saint-Ramont
1016	TOURING CANOE KAYAK MONTMERLE 3 RIVIERES	1	Serge Combier
1063	BUGEY RHONE CANOE KAYAK	2	Sylvain Louvel
7005	EYRIEUX CANOE KAYAK	5	Joëlle Despax
7008	V.P.A. PONT D'ARC	5	Flavie Girardet
7010	CK DES TROIS VALLEES	1	Nicolas Parrain
7013	ASS. C.K. DE L'ESCOUTAY	1	Philippe Caillebotte
38004	CLUB CANOE KAYAK VIENNE	3	Anne Blandine Desmerger
38005	CANOE KAYAK OISANS	1	Remy Baudoin
38012	GRENOBLE ALPES CANOE KAYAK	4	Mathias Gerard
38021	YACHT CLUB GRENOBLE CHARAVINES	2	Jacques Perez
42004	MATEL SPORTS ROANNE	1	Mélanie Petibout
42009	CLUB KAYAK CHAMBON FEUGEROLLES	1	Pierre Mairesse
42013	BASE DE LOISIRS LOIRE FOREZ	6	Michel Gay
63002	CLUB NAUTIQUE DE LONGUES	3	Luc Chabridon
63005	UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE CANOE KAYAK	3	Nasser Hammache
63009	CLERMONT COMMUNAUTE CANOE KAYAK	2	Daniel Baudimont
69003	CANOE KAYAK DECINES MEYZIEU	5	Alexandre Motolina
69007	S.V. VAULX EN VELIN	3	Éric Archambault
69008	C.K.T.S. VILLEURBANNE	2	Bertrand Viel
69010	CK LYON OULLINS LA MULATIERE	7	Joël Doux
73004	CANOE KAYAK HAUTE ISERE	4	Mathieu LECLERCQ
73010	CHAMBERY LE BOURGET CANOE KAYAK	5	Nicolas Detheve
74003	CANOE KAYAK CLUB D' ANNECY	9	Joël Busseler
74005	CANOE KAYAK ANNEMASSE MONT-BLANC	3	Patrick Orosz
74011	CANOE KAYAK CLUB SEVRIER	3	Romain Planche

Membres élu-es et invité-es du Comité directeur présent-es :

Philippe Caillebotte
Joëlle Despax
Rémy Baudoin
Nasser Hammache

Yves Lecaude
Sylvain Louvel
Pierre Mairesse
Romain Planche

Hélène Baptiste
Jérôme Billard
Nicolas Trotoux
Patrick Orosz

Membres de droit du Comité directeur, président-es des comités départementaux présent-es :

Rémy Baudoin (président CD 38)
Luc Chabridon (CD 63)

Mélanie Petibout (présidente CD 42)
Patrick Orosz (président CD 74)

Professionnel-les au service du Comité régional, présent-es :

Jean-Christophe Boivin, CTS
Véronique Chavrier, ass adm et ch. comm.

Claire Landrin, CTS

Personnalité présente :

Pascal Bonnetain, président FFCK

2. Décompte des voix**Vérification du double quorum statutaire (article 4.1 des statuts)**

Ouverture de l'AG à 9h30

En préambule il est proposé de voter à main levée pour tous les votes n'impliquant pas le nom de personne.
L'ensemble des personnes présentes avec voix délibérative accepte la proposition.

	Total	Quorum	Présents
Nombre de clubs	66	17	27
Nombre de voix	143	48	86

Le quorum du nombre de club et du nombre de voix étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

3. Approbation du compte rendu de l'AG 2025

Vote : Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité



4. Rapport moral du Président, Nasser Hammache :

Le rapport moral du Comité Régional de Canoë-Kayak pour 2025 souligne une année riche en événements sportifs majeurs, en dynamisme structurel et en visibilité nationale post-olympique. Les succès des compétitions organisées, l'investissement dans la formation des jeunes et la pérennisation des performances des athlètes ont été au cœur des actions. Par ailleurs, des partenariats solides ont permis de redresser la situation financière du comité malgré des ressources encore fragiles. L'engagement des bénévoles et des cadres techniques est mis en avant comme moteur du succès. Enfin, 2026 sera une année de renouvellement stratégique et d'orientation vers un développement durable et innovant.

L'absence de certaines commissions comme pagaie santé, handi ou Loisir et tourisme est souligné. Il en est de même pour le poste de secrétaire général.

Le rapport moral est mis au vote :

Vote : Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

5. Rapport d'activité du secrétaire général, Pierre Mairesse

Le rapport 2025 du Comité Auvergne Rhône-Alpes de Canoë-Kayak fait état d'une année dense marquée par une gestion partagée en l'absence de secrétaire général, la tenue d'événements majeurs, une organisation administrative améliorée et une communication partiellement réalisée. Le comité constate une stabilité générale dans ses clubs affiliés mais une baisse des labels de performance et des compétiteurs. La répartition géographique reste inégale, avec des disparités territoriales importantes. Enfin, les licences ont légèrement diminué, signalant un besoin de dynamisation de la filière sportive.

6. Rapport financier du trésorier, Pierre Mairesse

En 2024, le Comité a changé sa gestion comptable en adoptant un logiciel Assoconnect à la suite de difficultés financières, évitant ainsi un expert-comptable externe. Cette année marque un retour à l'équilibre avec un excédent de 30 400 € après trois années de déficit, grâce à une gestion rigoureuse des charges et une réalisation des recettes supérieure aux prévisions. Des variations ont été observées tant du côté des charges que des produits, influencées notamment par des subventions liées à des événements sportifs. Le budget prévisionnel pour l'année à venir est flexible, dépendant des subventions et de nouvelles sources de financement.

Le rapport du trésorier est mis au vote :

Vote : Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Approbation du budget prévisionnel : (Annexe I)

Vote : Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat :

Il est proposé d'affecter le résultat à la compensation des déficits afin de combler d'éventuel déficit.

Vote : Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

7. Election vérificateur au compte

Joël BUESSLER se présente au poste de vérificateur au compte. Il n'existe pas d'autre candidature.

Il est élu à l'unanimité

8. Représentant du Comité pour l'AG Fédéral du 11 avril 2026

Seul Nasser Hammache est candidat. Après appel à des volontaires, Yves Lecaude, Philippe Caillebotte et Morgan Bescou se présentent.

9. Prix des adhésions pour 2027

La proposition est de maintenir le tarif de 2025.

Les cotisations sont de :

- ✓ 51 € pour les clubs de moins de 50 licenciés
- ✓ 77 € pour ceux ayant entre 50 et 99 licenciés
- ✓ 103 € pour les clubs de plus de 100 licenciés

Vote : Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

10. Tarif de location du matériel de course (Annexe II)

Sylvain LOUVEL présente le travail de la commission de gestion du matériel. Après un recensement de tout le matériel se trouvant à l'ouest (Gerland) et à l'est (Issoire), la rédaction de la nouvelle convention a eu lieu avec notamment un état des lieux à la prise du matériel et à son retour.

Il est proposé de voter la proposition tarifaire des kits et du matériel supplémentaire. Le tarif permet d'acquérir des consommables et le maintien en état de marche des différents dispositifs.

Vote : Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

11. Date de l'AG du CRCK AURA 2027

Il est proposé de retenir la date du 14 mars 2027. En cas d'élection à cette date, l'Assemblée Générale sera avancée au samedi 13 mars 2027.

12. Tarifs des inscriptions aux courses régionales (Annexe III)

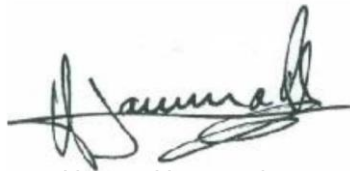
Il est proposé de reconduire les tarifs de 2025.

Il s'agit de prix maximum et tout organisateur est libre de fixer le montant qu'il souhaite appliquer dans cette limite.

Vote Contre 0
 Abstention 0

Adopté à l'unanimité.

Fait à Lyon, le 16 mars 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hammache', with a horizontal line drawn through the middle of the signature.

Nasser Hammache

ANNEXE I

Compte de résultats 2025 et prévisionnel 2026

CHARGES	Réal. 2025	Prév. 2026 Sans CDF desc	Prév 2026 CDF desc	PRODUITS	Réal. 2025	Prév. 2026 Sans CDF Desc	Prév 2026 CDF Desc
60 - ACHATS				70 - PRODUITS DES ACTIVITES			
Visite médicale subv.	550,00 €	500,00 €	500,00 €	FFCK Quotes-Parts	28 606,40 €	28 500,00 €	28 500,00 €
Bateaux clubs			0,00 €	Participations stagiaires et clubs	30 887,56 €	46 900,00 €	46 900,00 €
Bateaux comité AURA			0,00 €	Inscriptions compétitions	15 252,00 €	900,00 €	7 540,00 €
Four. Entretien et petit matériel	1 486,99 €	1 400,00 €	1 400,00 €	Cotisations clubs	4 200,00 €	4 350,00 €	4 350,00 €
Fournitures administrative	309,12 €	500,00 €	750,00 €	Prestations de services	12 166,42 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL 60	2 346,11 €	2 400,00 €	2 650,00 €	Expertises ouvrages CNR	4 196,84 €	3 000,00 €	3 000,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS				Bateaux clubs			
Sous traitance compta et gestion	349,00 €		0,00 €	TOTAL 70	95 309,22 €	88 650,00 €	95 290,00 €
Leasing voiture	4 785,14 €	6 000,00 €	6 000,00 €	740 - SUBVENTIONS PUBLIQUES			
Locations salles		100,00 €	100,00 €	Subvention ANS	21 513,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
Locations véhicules	1 176,10 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Subvention FFCK divers			
Location matériel		500,00 €	500,00 €	om com			4 760,00 €
Charges locatives et de copro.	8 056,94 €	7 000,00 €	7 000,00 €	Subvention Régions	52 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €
Entretien matériel	1 806,06 €	2 000,00 €	2 250,00 €	Commune La Plagne			20 000,00 €
Entretien véhicule	861,88 €	1 000,00 €	1 000,00 €	Subvention Département Ain			
Redevance et abnnement Info.			0,00 €	Haut bugey agglomération			
Prime d'assurance	4 841,35 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Département 73			4 760,00 €
Documentation générale	8,08 €	400,00 €	400,00 €	Quote part viré au résultat	4 078,58 €	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL 61	21 884,55 €	23 200,00 €	23 450,00 €	TOTAL 740	77 591,58 €	56 000,00 €	95 520,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				745 - PARTENARIATS PRIVES			
Prestations extérieures	23 245,59 €	25 000,00 €	47 317,00 €	Parrainage CNR	0,00 €		
Honoraires	2 290,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Partenariat		10 000,00 €	10 000,00 €
Publicité - Publications		500,00 €	1 620,00 €	TOTAL 745	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Cadeaux - Trophés - Médailles	1 383,58 €	2 000,00 €	5 000,00 €	75 - PRODUITS DIVERS DE GESTION			
Déplacemens	15 886,44 €	20 000,00 €	24 280,00 €	Dons des Dirigeants			
Héberg. Comm. Sport.	20 865,88 €	19 500,00 €	24 395,00 €	Produits Divers de Gestions			
Repas Com. Sport.	11 605,39 €	11 000,00 €	20 520,00 €	Dons fi. Et Non Monétaire			
Frais communication	1 354,93 €	1 200,00 €	1 728,00 €	TOTAL 75	0,00 €	0,00 €	
Affranchissements	74,95 €	200,00 €	200,00 €	77 - PRODUITS FINANCIERS			
Services bancaires et assimilés	583,48 €	600,00 €	600,00 €	Produits Financiers	999,60 €	800,00 €	800,00 €
Cotisations	490,00 €	500,00 €	500,00 €	TOTAL 77	999,60 €	800,00 €	800,00 €
TOTAL 62	77 780,24 €	83 500,00 €	129 160,00 €	78 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
63 - IMPOTS ET TAXES				Produits exceptionnels			
Part empl. A Form. Prof. C		400,00 €	400,00 €	Revente matériel immobilisé			
TOTAL 63	0,00 €	400,00 €	400,00 €	Qp Subv. Virées Au Résultat			
64 - CHARGES DE PERSONNEL				Provisionjs pour risque de charges			
Rémunération persnel (brut)	22 475,45 €	24 000,00 €	24 000,00 €	TOTAL 78	0,00 €	0,00 €	
Charges sociales	14 778,59 €	15 950,00 €	15 950,00 €	Transfert de Charges			
Indemn. Licenciement							
Prov. CP et Charges	-1 309,94 €						
TOTAL 64	35 944,10 €	39 950,00 €	39 950,00 €				
65 -							
Soutien clubs							
Soutien Athlètes							
TOTAL 65	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Charges exceptionnelles	-1 857,00 €						
Valeurs nette éléments cédés							
TOTAL 67	-1 857,00 €	0,00 €	0,00 €				
68 - Dotations aux amortissements	7 578,40 €	6 000,00 €	6 000,00 €				
TOTAL 68	7 578,40 €	6 000,00 €	6 000,00 €				
86 - Emplois des contr. Vol. en Nat.	43 399,72 €	40 000,00 €	40 000,00 €	87 - Contrib. Vol. en Nature	43 399,72 €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL 86	43 399,72 €	40 000,00 €	40 000,00 €	TOTAL 78	43 399,72 €	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL CHARGES	187 076,12 €	195 450,00 €	241 610,00 €	TOTAL PRODUITS	217 300,12 €	195 450,00 €	241 610,00 €
				Résultat	30 224,00 €	0,00 €	0,00 €

ANNEXE II

La convention

Convention de location de matériel – Comité Régional de Canoë-Kayak

Article 1 – Objet

Le Comité Régional met en location le matériel dont la liste figure ci-après, en vue de l'organisation de, qui se déroulera à du au

Article 2 – Utilisation du matériel

Le matériel loué est destiné uniquement à l'usage prévu dans le cadre de cette convention. Il est strictement interdit de le prêter, sous-louer ou transférer à des tiers sans accord écrit préalable du Comité Régional. Toute utilisation non autorisée engage la responsabilité de l'organisateur.

Les utilisateurs doivent être formés ou encadrés pour l'utilisation du matériel afin de garantir la sécurité et éviter tout dommage.

Article 3 – Prise et restitution du matériel

La prise et la restitution du matériel s'effectuent au siège du Comité Régional ou au club d'Issoire, sauf accord préalable entre l'organisateur et les responsables du matériel.

Dans le cas d'un transfert direct entre deux organisateurs, le Comité doit en être informé et le valider. Tout problème (panne, détérioration, perte) doit être signalé au Comité.

Article 4 – Caution et facturation

La location de matériel est soumise au versement d'une caution de 1 000 €.

Tout matériel manquant ou détérioré fera l'objet d'une facturation au bénéficiaire pour procéder à son remplacement.

Le chèque de caution pourra être encaissé par le Comité en cas de dommages ou de perte.

Article 5 – Assurance et responsabilité

L'organisateur s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques de dommages liés à l'utilisation et au transport du matériel (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou vandalisme).

Le matériel reste sous la responsabilité du bénéficiaire jusqu'à sa restitution.

Le montant minimal de l'assurance doit être de 30 000 €, et une attestation devra être fournie au Comité avant la remise du matériel.

Article 6 – État du matériel

Un état des lieux détaillé sera réalisé et remis lors de la prise en charge du matériel.

Lors de la restitution du matériel, l'organisateur se doit d'avertir le Comité de tout dommage ou perte, par mail et sur le document d'état des lieux.

Article 7 – Dossards

Les dossards doivent être lavés à 30°C avant restitution, séchés à l'air libre et classés par série de 10 dans les caisses correspondantes.

Le sèche-linge est fortement déconseillé en raison de la matière synthétique des dossards.

Tout dossard perdu ou endommagé doit être signalé immédiatement au Comité et sera facturé 15 € par dossard à l'organisateur.

Article 8 – Consommables

Les consommables (piles et papier de l'imprimante) seront à la charge de l'organisateur. Une cartouche d'encre pour l'imprimante et les rouleaux de papier pour les chronos sont fournis.

Article 9 – Facturation des courses

La facturation se calcule par course : nombre de bateaux inscrits multiplié par le tarif correspondant à la compétition (Tarif A, B ou C).

En cas de week-end proposant plusieurs courses (double régional slalom ou d'une course descente classique et mass start ou slalom et K-Cross, est facturé le nombre de bateaux différents étant inscrits sur l'ensemble du week-end.

Article 10 – Annulation ou report de l'événement

En cas d'annulation ou de report de l'événement, l'organisateur doit en informer le Comité dès que possible.

Le Comité et l'organisateur détermineront ensemble les modalités de report de la location ou, le cas échéant, de restitution du matériel déjà préparé.

Article 11 – Responsabilité vis-à-vis des tiers

L'organisateur est responsable de tout dommage ou incident causé par le matériel loué, non seulement à ses propres utilisateurs, mais également à tout tiers présent lors de l'événement (participants, bénévoles, spectateurs, etc.).

L'organisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des utilisateurs et des tiers.

Article 12 – Résiliation de la convention

Le Comité Régional se réserve le droit de résilier immédiatement la présente convention en cas de manquement grave ou répété aux obligations prévues (utilisation non autorisée du matériel, non-respect des règles de sécurité, défaut de restitution ou de paiement, absence d'assurance, etc.).

En cas de résiliation, le Comité pourra conserver la caution et facturer les éventuels dommages ou frais supplémentaires, sans préjudice de ses recours légaux.

TARIF POUR LE MATERIEL A GERLAND

Entourer le tarif correspondant à la compétition organisée :

Tarif A	Evénement fédéral < 50 embarcations participantes et courses jeunes
Tarif B	Compétitions régionales (8 sla, 5 des, 7 CEL, FS), IR DES (5), National DES (10), CEL (10?) et FS, N2 (13) et N3 (13) SLA.
Tarif C	Championnat de France SLA - DES-CEL, N1 SLA, compétition internationale

Une compétition au tarif B pourra être reclassée en A si le nombre de compétiteurs est inférieur à 50.

Prix des kits					
	Matériel	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Cocher le Kit choisi
Kit « Basique »	Dossards ou plaquettes, malette chronos imprimante et petite sono	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kit « Chronométrage »	Ordinateurs, kit réseau, cellules, système chono, casque liaison départ/arrivée, horloge et/ou ligne d'affichage	Gratuit	0,75 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kit « Pénalités »	Téléphones, antennes wifi et câble réseau	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + pénalités »	Voir plus haut	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + Chronométrage »	Voir plus haut	Gratuit	0,75 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + Chrono + pénalités »	Voir plus haut	Gratuit	1 € / embarcation	1,5 € / embarcation	

Détail matériel stocké à Gerland

Même en cas de réservation de kit, pour chaque matériel, indiquer la quantité nécessaire dans la colonne "quantité réservée"

Pack	Désignation matériel	Quantité réservable / course	Quantité réservée	Prix hors pack*			Observations au départ	Observations à restitution
				Tarif A	Tarif B	Tarif C		
Kit Basique	Dossards CNR (4 caisses de 100)	4		GRATUIT	30 €	45 €		
Kit Basique	Dossards EDF (4 caisses de 100)	4			30 €	45 €		
Kit Basique	Plaquettes CEL 1 à 10	1			30 €	45 €		
Kit Basique	Plaquettes CEL 1 à 50	1			30 €	45 €		
Kit Basique	Malette chronos imprimante	1			20 €	30 €		
Kit Basique	Sonorisation départ	1			20 €	30 €		
Kit Chrono	Onduleur	1		GRATUIT	pack	pack		
Kit Chrono	Valise 3x ordi gestion de course + Kit réseau	1			pack	pack		
Kit Chrono	Malette Data Sprint et câble cellules	1			pack	pack		
Kit Chrono	Malette Data Sport et câble cellules	1			pack	pack		
Kit Chrono	Cellules départ arrivée et supports	1			pack	pack		
Kit Chrono	Casques liaison départ arrivée (casques, boîtiers, câble telecom)	1			pack	pack		
Kit Chrono	Horloge départ	1			50 €	50 €		
Kit Chrono	Ligne affichage départ	1			50 €	50 €		
Kit Chrono	Ligne affichage arrivée	1			50 €	50 €		
Kit Pénalité	Kit gestion des pénalités (téléphones, antennes, câble réseau, trépied)	1			pack	pack		
Kit Chrono et/ou Pénalité	Imprimante	1		GRATUIT	20 €	30 €		
Hors kit	Arche CNR	1			Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Araignée CNR	1			Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Tentes 3m x 3m	2			25€/u	40€/u		
Hors kit	Tentes 4,5m x 3m	2			25€/u	40€/u		
Hors kit	Banderolles CNR				Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Banderolles Région				Gratuit	Gratuit		

* Les éléments marqués "pack" sont uniquement réseables au sein d'un "kit".

TARIF POUR LE MATERIEL A ISSOIRE

Entourer le tarif correspondant à la compétition organisée :

Tarif A	Evénement fédéral < 50 embarcations participantes et courses jeunes
Tarif B	Compétitions régionales (8 sla, 5 des, 7 CEL, FS), IR DES (5), National DES (10), CEL (10?) et FS, N2 (13) et N3 (13) SLA.
Tarif C	Championnat de France SLA - DES-CEL, N1 SLA, compétition internationale

Une compétition au tarif B pourra être reclassée en A si le nombre de compétiteurs est inférieur à 50.

Prix des kits					
	Matériel	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Cocher le Kit choisi
Kit « Basique »	Dossards ou plaquettes, malette chronos imprimante et petite sono	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kit « Chronométrage »	Ordinateurs, kit réseau, cellules, système chono, casque liaison départ/arrivée, horloge et/ou ligne d'affichage	Gratuit	0,75 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kit « Pénalités »	Téléphones, antennes wifi et câble réseau	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + pénalités »	Voir plus haut	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + Chronométrage »	Voir plus haut	Gratuit	0,75 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + Chrono + pénalités »	Voir plus haut	Gratuit	1 € / embarcation	1,5 € / embarcation	

Détail matériel stocké à Issoire

Même en cas de réservation de kit, pour chaque matériel, indiquer la quantité nécessaire dans la colonne "quantité réservée"

Pack	Désignation matériel	Quantité réservable / course	Quantité réservée	Prix hors pack*			Observations au départ	Observations à restitution
				Tarif A	Tarif B	Tarif C		
Kit Basique	Dossards EDF (3 caisses de 100)	3			30 €	45 €		
Kit Basique	Plaquettes CEL 1 à 10	1			30 €	45 €		
Kit Basique	Plaquettes CEL 1 à 50	1			30 €	45 €		
Kit Basique	Malle chronos - Noire n°2	1			20 €	30 €		
Kit Basique	Boîte de 10 Talkies Walkies	1			20 €	30 €		
Kit Basique	Sonorisation départ (sono et 2 micros)	1			20 €	30 €		
Kit Chrono	Onduleur	1			pack	pack		
Kit Chrono	Valise 3x ordi gestion de course + Kit réseau	1			pack	pack		
Kit Chrono	Malle Noire n°2 : Boîtiers AGIL - Cellules départ arrivée - câbles	1			pack	pack		
Kit Chrono	Tablette	1			pack	pack		
Kit Chrono	Télévision EdenWood 109 cm + Télécommande	1			30 €	45 €		
Kit Pénalité	Kit gestion des pénalités (téléphones, antennes, câble réseau)	1			pack	pack		
Kit Chrono et/ou Pénalité	Imprimante	1			20 €	30 €		
Hors kit	Tentes 3m x 3m	?			25€/u	40€/u		
Hors kit	Tentes 4,5m x 3m	?			25€/u	40€/u		
Hors kit	Banderolles Région	?			Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Petit groupe electrogène	1			20 €	30 €		
Hors kit	Banderole départ	1			Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Banderole arrivée	1			Gratuit	Gratuit		

* Les éléments marqués "pack" sont uniquement réseables au sein d'un "kit".

ANNEXE III

CADRE REGLEMENTAIRE :

Rèlements sportifs FFCK - Article RG 34 - Droits d'inscription :

« Pour les compétitions nationales et interrégionales, le montant des droits d'inscription est fixé annuellement par les Commissions Nationales d'Activités dans leurs annexes. **Pour les compétitions régionales, le montant des droits d'inscription est fixé par le comité régional.**

Les droits d'inscription peuvent être majorés en cas d'inscription tardive, modification tardive ou de non présentation au départ de la compétition pour chaque compétiteur ou équipage. Les différentes conditions de majoration sont fixées annuellement dans les annexes des règlements sportifs. »

EPREUVES CONCERNEES :

Toutes les épreuves de niveau régional, donnant accès à un classement national ou à une épreuve de sélection interrégionale ou nationale (championnats régionaux, sélectifs régionaux pris en compte pour les classements numériques FFCK...).

En application de l'article RG 19 du règlement sportif FFCK, seules les catégories U15 à Master peuvent être concernées par ces épreuves. Pour les autres catégories, le tarif est donc libre et à l'initiative de la structure organisatrice.

Enfin, en application de l'article RG 32, tous les participants à ces épreuves doivent être titulaires à minima d'une pagaie jaune de l'embarcation.

Pour les autres épreuves (épreuves régionales « hors circuit » ou open, animations, CAURAJ, épreuves départementales,...), le montant des frais d'inscription est libre, à l'initiative de la structure organisatrice.

Dans tous les cas (compétitions régionales « officielles » et autres épreuves régionales ou départementales), les frais d'inscription sont perçus par la structure organisatrice, sauf pour le kayak polo où les engagements sont perçus par le comité régional qui assure la gestion sportive des épreuves, et la fourniture du matériel d'organisation nécessaire.

TARIF DES INSCRIPTIONS 2026

Les tarifs fixés dans le tableau suivant sont les tarifs maximum applicables. Les structures organisatrices peuvent, à leur discrétion, proposer un tarif inférieur ou avantageux en cas d'inscription à plusieurs courses organisées sur un même site.

Activité	Type de course / épreuve	Rappel tarif 2025	TARIF 2026	Commentaires - détails
Slalom	Sélectif régional – organisation en bassin artificiel ou naturel	9 € / bateau	9 € / bateau	Tarif par course Invités et ouvriers payants ou non, à la discrétion de l'organisateur
Descente	Sélectif régional – organisation en bassin artificiel ou naturel	5 € / bateau	5 € / bateau	Tarif par course Invités et ouvriers payants ou non, à la discrétion de l'organisateur
Course en ligne	Championnats régionaux (fond, vitesse, sprint, marathon)	10 € / bateau	10 € / bateau	Tarif par course, par embarcation monoplace (inclus catégories jeunes poussins/benjamins/minimes) Gratuité pour tous les équipages
Kayak Polo	Championnat régional	90 € / équipe	90 € / équipe	Tarif pour la saison (3 journées)
	Tournoi régional « Open »	30 € / équipe	30 € / équipe	Tarif pour une journée (3 à 5 matchs)
	Coupe régionale	30 € / équipe	30 € / équipe	Tarif pour la compétition (3 à 6 matchs)